

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 9 juin 2023**

DATE DE CONVOCATION : 12 mai 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 10 - Présents : 7
 - Votants : 9 - Absent : 3

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire douze mai deux mil vingt trois et un conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Laura MORLET, Sophie GUITTON, Michael DHAUSSY, Angélique MEUNIER.

Absents excusés : Philippe FROGNEUX, Lydie CAUMES, Sophie GUITTON.

Pouvoirs : Philippe FROGNEUX donne pouvoir à Bruno GAUTIER, Lydie CAUMES donne pouvoir à Jean-Luc DECHAMP.

Secrétaire de séance : Angélique MEUNIER

Objet de la délibération : Acceptation du don de l'association du club des optimistes

Le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Association le Club des Optimistes a été dissoute et qu'à la liquidation des comptes, la Présidente de l'association, a décidé de faire don à la commune de 300 €, à la condition que cette somme soit utilisée pour participer à l'achat des colis des seniors ou au voyage de fin d'année.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L.2242-1 et suivants, R.2242-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU l'article 932 du code civil,

VU les courriers en date du 24 avril 2023 et du 17 mai 2023 de Mme MARITAN Chantal, Présidente de l'Association « Club des Optimistes »,

CONSIDÉRANT que, par courrier en date du 17 mai 2023, Madame MARITAN Chantal, Présidente de l'Association du Club des optimistes sise Place de Verdun 77440 Lizy-sur-Ourcq, souhaite faire don par chèque à la commune d'un montant de 300 € pour être utilisés pour des actions communales en direction des seniors (colis de Noël, voyage),

CONSIDÉRANT la condition grevant ce don, il appartient au Conseil Municipal de délibérer pour l'accepter,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS PAR 9 VOIX POUR.

ACCEPTE la somme de 300 € qui permettra d'améliorer les colis de Noël ou la sortie annuelle des seniors.

AUTORISE le maire à signer tout document afférent.

IMPUTE la recette correspondante sur le budget en cours (imputation 756).

Pour extrait conforme,
Ocquerre, le 12 juin 2023

Le Secrétaire de séance,
Angélique MEUNIER

Le Maire,
Bruno GAUTIER

